



## Circulaire de Rentrée - Classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Chers Parents,

Dans quelques jours, le Directeur, les enseignants, les éducateurs et le personnel du Collège de Zillisheim seront heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent vous permettront de préparer au mieux la rentrée avec eux.

### **Vendredi 03 septembre :**

- De 08 h 15 à 10 h 00 : Accueil par le professeur principal
- A partir de 10 h 20 : Cours normaux

### **Horaires du Collège :**

- 08 h 15 à 12 h 05 : Cours
- 12 h 10 à 13 h 40 : Pause déjeuner
- 13 h 45 à 16 h 40 : Cours
- 16 h 45 à 17 h 35 : Cours ou étude

Les élèves du Collège n'ont cours ni le mercredi après-midi ni le samedi. Les élèves de 3<sup>ème</sup> composeront en devoirs surveillés 3 samedis (les dates vous seront communiquées à la rentrée).

Les autres jours, (lundi, mardi, jeudi et vendredi) la possibilité est offerte, à tout élève qui le désire, de se ménager un temps de travail dans une salle prévue à cet effet entre 13h00 et 13h30 ou de participer aux activités de l'UNSS.

## **INDICATIONS PRATIQUES**

### **Contact Parents-Professeurs**

Les parents accorderont toute l'attention nécessaire aux notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance.

Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec les professeurs dès que des difficultés sérieuses apparaissent. Ils pourront également solliciter un rendez-vous auprès du Chef d'Etablissement.

### **Bulletins**

Différents bulletins et relevés de notes vous parviendront en cours d'année. Seul le bulletin trimestriel est accompagné de remarques, mais il conviendra d'être attentif à chacun de ces documents.

Lors des réunions parents/professeurs du mois de septembre, nous vous communiquerons le code d'accès à l'espace parents de notre site : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

A partir de ce site vous pourrez consulter le relevé de notes de votre enfant. Pour les familles qui en feraient la demande au secrétariat, un relevé de notes peut vous être envoyé vers les 22 octobre, 07 janvier, et 15 avril.

Par contre, les bulletins trimestriels continueront à vous être transmis par voie postale en décembre, mars/avril et juin/juillet.

### **Entrées et sorties des élèves**

Les élèves prenant les bus, attendent le bus dans la cour du collège, les autres élèves entrent et sortent par l'accueil.

A partir de 07h45 et de 13h30, pour des raisons de sécurité et ne pas gêner la circulation, les élèves rentreront directement dans la cour et ne s'attarderont pas devant le Collège.

Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, à 12h05, à 16h40 et à 17h35, ils quitteront immédiatement l'établissement

### **Circulation des véhicules et stationnement**

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont et le déposent bien avant. Le stationnement le long du canal du moulin est strictement interdit.

### **A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie par avance tous ceux et toutes celles qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L. ou comme parent correspondant de classe....

Il compte notamment sur une assistance nombreuse des parents à l'assemblée Générale de l'A.P.E.L.

### **Livres scolaires**

Les livres sont gratuits et fournis par l'établissement.

Les élèves couvriront ces livres et en prendront le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge de la famille.

*Apprendre à respecter les livres ou tout autre matériel, c'est apprendre à se respecter soi-même et à respecter autrui.*

### **Carnet de correspondance**

Le carnet de correspondance est un document officiel permettant de faire la liaison entre les familles et l'établissement. Les parents le consulteront régulièrement. Les élèves en prendront le plus grand soin et devront pouvoir le présenter à tout moment. En cas de perte, les élèves le signaleront au Censeur. En cas de récurrence, des sanctions pourront être prises.

### **Matériel à apporter le jour de la rentrée**

Le 1<sup>er</sup> jour de classe, les élèves emporteront des feuilles blanches, leur cahier de texte, un cahier de brouillon et leur trousse.

### **Restauration scolaire**

Chaque élève possède une carte magnétique nominative qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire ainsi qu'à l'établissement en dehors des heures normales d'ouverture. *L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité.* En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte sera facturé 20 €.

### **C.D.I. (centre de documentation et d'information).**

Les professeurs documentalistes sont à la disposition des élèves de 8h15 à 17h35 sauf entre 12h00 et 13h00. Le C.D.I. est fermé pendant les récréations.

Le C.D.I. accueille en priorité tous les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

### **Transport**

*En cas de problème avec les transports scolaires, n'hésitez pas à prendre contact avec Mr DRAXEL*

### Téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables et des baladeurs est interdite dans l'établissement. En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

### Facturation

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars, si nécessaire, correspondant à des frais complémentaires (ex. : piscine, livres de poche, ...)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Pour les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Pour les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

### Vidéosurveillance

Les accès de l'établissement sont placés sous vidéosurveillance.

### Site Internet

L'adresse du site Internet du Collège est : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les événements majeurs rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaire, transport scolaire ...) ainsi que les relevés de notes.

Les codes d'accès aux relevés de notes de votre enfant vous parviendront ultérieurement.

### Calendrier des vacances scolaires 2010/2011

**Attention, ces dates, données à titre indicatif, sont susceptibles d'être légèrement modifiées.**

<b>Vacances de la Toussaint :</b>	du vendredi 22 octobre 2010 après les cours, au jeudi 04 novembre 2010 au matin
<b>Vacances de Noël :</b>	du jeudi 16 décembre 2010 après les cours, au lundi 03 janvier 2011 au matin
<b>Vacances d'Hiver :</b>	du vendredi 18 février 2011 après les cours, au lundi 07 mars 2011 au matin
<b>Vacances de Printemps :</b>	du vendredi 15 avril 2011 après les cours, au lundi 02 mai 2011 au matin
<b>Vacances d'Été :</b>	du vendredi 1er juillet 2011 après les cours.

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence. Je vous demande formellement de ne pas anticiper les congés officiels. L'Inspection d'Académie n'accorde d'autorisation d'absence que dans des cas tout à fait exceptionnels.

### Dates à retenir :

- Photos de classes : début septembre
  - Présentation des équipes pédagogiques niveau 5è : **vendredi 17 septembre**
  - Présentation des équipes pédagogiques niveau 4è : **mardi 21 septembre**
  - Présentation des équipes pédagogiques niveau 3è : **lundi 20 septembre**
  - Stage 4è AS : semaine du 17 au 21 janvier 2011
  - Stage 3è : semaine du 24 au 28 janvier 2011
  - Stages 3è DP : du 04 au 08 octobre 2010, du 24 au 28 janvier 2011 et entre le 18 et le 29 avril 2011
  - Journée pédagogique pour les enseignants : **vendredi 17 décembre : pas de cours pour les élèves.**
- Il est à noter qu'il n'y aura pas de pont cette année scolaire.**

Bonne fin de vacances

Le Chef d'Etablissement.